

Salaires horaires minima
au 1er janvier 2022

Indice janvier 2021 : 107,86

Indice janvier 2022 :

Augmentation : 0,40%

Catégories professionnelles	Tension	37,50 h/s.*	38,00 h/s.*	39,00 h/s.*	40,00 h/s.*
A.1. Manoeuvre	100	13,48 €	13,34 €	13,04 €	12,76 €
A.2. (10 ans d'anc. dans l'entreprise)	105	14,15 €	14,01 €	13,69 €	13,40 €
B. Spécialisé	112,5	15,17 €	15,01 €	14,67 €	14,36 €
C. Qualifié	125	16,85 €	16,68 €	16,30 €	15,95 €
D. Hautement qualifié	132	17,79 €	17,61 €	17,21 €	16,84 €
E. Qualifié hors catégorie	140	18,87 €	18,68 €	18,26 €	17,86 €

(*) 39h00 & 40h00: uniquement possible moyennant jours de compensation.

(*) 38h00: uniquement pour les entreprises de moins de 10 travailleurs.

(*) 37h50: généralisé pour les entreprises de 10 travailleurs et plus.

Indemnités de Stand-by au 1er février 2021

Indemnités pour stand-by de ...

semaine en journée	1,88 €	par heure
week-end en journée	2,53 €	par heure
semaine la nuit	2,53 €	par heure
week-end la nuit	3,17 €	par heure

Indemnités de départ pour ...

1 appel	31,72 €	par jour
2 appels	50,75 €	par jour
3 appels	63,42 €	par jour
appel(s) supplémentaire(s)	6,35 €	par appel